



AUDITION DU 27 OCTOBRE 2021

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES

DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Parmi les quelques organisations syndicales auditionnées la CGT (CHAOUCH A. et LEPORÉ J.)

M. FIEVET et CHASSAIGNE rédigent un rapport sur la protection civile en Europe, il sera rendu début 2022.

La CGT a rappelé son audition de 2011, elle vient ici réaffirmer la même chose :

- Augmentation des interventions et stagnation des effectifs SPP, la ressource SPV ne décolle pas malgré les mesures prises
- Dévoiement de l'utilisation du statut de SPV par l'utilisation abusive des SPV en Garde postées, le reclassement des SPV en travailleurs finira par se concrétiser, c'est une jurisprudence constante !!!
- + 2 mn de délai en moyenne de présentation du premier engin entre 2012 et 2020 (selon la DGSCGC sans garantie d'un effectif réglementaire) et aucun texte réglementaire qui définit un engagement vis-à-vis de l'utilisateur !!! Certains pays de l'UE affichent 8 minutes !!!
- Manque d'effectif criant dans une majorité de départements, et des réponses variables et aléatoires fonction du jour et de l'heure.
- La loi MATRAS ne résout pas les défis auxquels est confronté notre modèle.
- Réduire le nombre des interventions a déjà été fait depuis 1992 (-1 million d'interventions d'opérations diverses : guêpes, ouverture de porte, ascenseur, etc.), mais le transfert des missions des forces de l'ordre (ivresses, différends, ...) et l'augmentation de la demande SAP ont réduit à néant ces efforts.
- La désertification médicale qui s'aggrave ne permet pas l'espoir d'une amélioration future et contribue à l'allongement de la durée des interventions.

Si la France montre désir et prétentions pour organiser un secours européen, quelles sont les réelles prestations de la Sécurité Civile françaises ?

Pour la CGT M. SCHMAUCH éclairera la mission sur la réalité des garanties des différents pays européens.